

Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal : motion conjointe du président de l'Artias et de la vice-présidente de la Csias

Benjamin Roduit, conseiller national et président de l'Artias, ainsi qu'Elisabeth Baume Schneider, conseillère aux Etats et vice-présidente de la Csias, ont déposé le 6 mai [une motion commune](#) dans les [deux conseils](#), pour que des solutions fédérales soient mises en œuvre face à la situation des personnes sans statut légal depuis le début de la crise Covid-19.

La motion mentionne notamment :

Le Conseil fédéral est invité à proposer des solutions pragmatiques de soutien et de collaboration avec les organisations d'entraide pour venir en aide, lors de crises telles que celle du Covid-19, aux personnes sans statut légal (sans papiers ou autorisation de séjour valable et/ou qui travaillent avec des statuts précaires dans l'économie domestique, la restauration, la construction...) et qui n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire ni au système sanitaire. La crise sanitaire, à l'instar d'un sismographe des problèmes de pauvreté, est un révélateur des situations d'impasse auxquelles sont confrontées des personnes qui par ailleurs participent en temps habituel à notre prospérité économique et dont les conditions de vie sont désormais indignes.

Pour plus d'informations, voire notre rubrique [Coronaveille 2020](#)